



# Commune d'Heiltz-l'Evêque

---

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Lundi 11 juillet 2022

### Etaient Présents:

MM. NICOMETTE Michel, HARLE Thierry, NICOMETTE Emmanuel, SALLEZ Sébastien,  
BEAUJOIN Sébastien.  
Mmes LANFROY Amandine, GAY Martine, GUIHOT Sandy.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents:

MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine.  
Mmes DENIS Laura.

Début de la séance à 19 H 30

Le Conseil désigne M. SALLEZ Sébastien pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente en date du mercredi 22 juin 2022.

### Ordre du jour :

#### 1) Mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association «FC Heiltz-l'Evêque» (Délibération DEL2022\_18).

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association sportive, dénommée « Football Club d'Heiltz-l'Evêque » vient d'être créée sur la commune.

Afin de pouvoir pratiquer leur sport (entraînements et matchs), l'association demande la possibilité d'utiliser le terrain de foot et les vestiaires attenants, actuellement inutilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre gracieusement à disposition de l'association, le terrain de foot et les vestiaires.

#### 2) Délégation du service public de l'eau potable - Avenant N° 1 » (Délibération DEL2022\_19).

M. le Maire informe l'assemblée que la société Véolia souhaite que des modifications soient apportées au contrat de délégation du service public de l'eau potable signé le 24 décembre 2021, pour une durée de 15 ans, avec effet au 1er janvier 2022.

Ces modifications concernent :

- La reprise des compteurs par la commune, à la valeur nette comptable en fin de contrat, soit au 31 décembre 2037.
- La révision de la périodicité du coefficient d'actualisation des tarifs de l'eau. Celui-ci était prévu pour être révisé annuellement. En raison des fortes évolutions actuelles des différents indicateurs utilisés dans la formule d'actualisation, la société Véolia propose d'effectuer une révision semestrielle.

.../...



# Commune d'Heiltz-l'Evêque

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Lundi 11 juillet 2022

.../...

- De même la société Véolia propose, pour les mêmes raisons, de réviser semestriellement le coefficient d'actualisation des travaux effectués sur bordereau de prix. Initialement cette révision était prévue annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le contrat initial de délégation du Service d'Eau Potable en répondant favorablement aux modifications proposées par la société Véolia et contenues dans l'avenant N°1.

### **3) Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants** (Délibération DEL2022\_20).

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires (Délibérations, arrêtés, décisions principalement) et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Cependant, une dérogation à l'obligation de dématérialisation est néanmoins prévue pour les communes de moins de 3 500 habitants, qui ne disposent pas nécessairement des moyens humains ou techniques requis par la dématérialisation.

Pour ce faire, elles sont tenues d'entériner, par une délibération leur choix de formalité en termes de publicité :

- soit par affichage;
- soit par publication sur papier;
- soit par publication sous forme électronique

Les actes concernés par cette publicité sont:

- le procès-verbal.
- La liste des délibérations soumises au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents, décide de choisir une publicité par affichage en mairie et en complément une publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune

### **4) Modification des statuts de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saul - Compétence supplémentaire « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »s de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants** (Délibération DEL2022\_21).

.../...



# Commune d'Heiltz-l'Evêque

---

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Lundi 11 juillet 2022

.../...

A la demande de la 4CVS, M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de reprendre une délibération qui annule et remplace la précédente DEL2022\_16, prise le 9 juin 2022, concernant la compétence du TSUR.

### 5) Questions diverses :

Pas de questions diverses

La séance est levée à 21H30